

---

# DISCOURS

prononcé par  
Son Excellence

LE PRÉSIDENT

**Félix HOUPHOUET-BOIGNY**

A L'OCCASION

DE L'OUVERTURE SOLENNELLE

DES

JOURNÉES NATIONALES DE LA FEMME

ABIDJAN, LE 20 MAI 1975

---

# **DISCOURS**

prononcé par  
Son Excellence

**LE PRÉSIDENT**

**Félix HOUPHOUET-BOIGNY**

**A L'OCCASION**

**DE L'OUVERTURE SOLENNELLE**

**DES**

**JOURNÉES NATIONALES DE LA FEMME**

**ABIDJAN, LE 20 MAI 1975**

**Madame la Secrétaire générale de l'Année internationale de la Femme, Déléguée de l'Organisation des Nations unies pour le Développement social et les Affaires humanitaires,**

**Madame la Présidente d'honneur de l'Association des Femmes ivoiriennes,**

**Madame la Présidente de l'Association des Femmes ivoiriennes,**

**Messieurs les Présidents,**

**Messieurs les Ministres,**

**Excellences Messieurs les Ambassadeurs,**

**Monseigneur,**

**Mesdames,**

**Messieurs,**

**Chers frères et chères sœurs de Côte d'Ivoire,**

**La cérémonie d'aujourd'hui me procure à bien des égards un rare plaisir, et je tiens tout d'abord à vous exprimer ma joie profonde à me trouver parmi vous, devant un auditoire féminin si charmant, et à vous remercier de votre accueil, bienveillant et chaleureux, moi qui ne suis... qu'un homme !**

**Je voudrais vous dire en même temps mon émotion de me retrouver en famille, au sein de la grande communauté ivoirienne, puisqu'aussi bien les problèmes**

qui viennent d'être exposés avec un si grand talent par vos dignes représentantes plongent leurs racines jusqu'au fond de nos cœurs, et rejoignent l'objectif final de nos efforts, à savoir la recherche du bonheur de l'homme, et de l'équilibre de notre société.

Qu'il me soit permis à cette occasion d'offrir l'hommage de notre reconnaissance à Mme la Secrétaire générale de l'Année internationale de la Femme, qui a bien voulu prendre part à cette manifestation, et prononcer les paroles pleines de sagesse et d'espérance que nous venons d'entendre. Nous imaginons l'importance de ses tâches au sein de l'Organisation des Nations unies, en tant que déléguée pour le Développement social et les Affaires humanitaires et nous la remercions d'autant plus vivement de consacrer plusieurs journées de son temps à participer à nos modestes assises.

Notre chaleureuse amitié s'adresse aussi aux hautes personnalités étrangères, et aux délégations de pays voisins qui se trouvent aujourd'hui parmi nous, témoignant de leur sympathie et de leur bienveillant intérêt à nos problèmes. Messagers de sociétés peut-être différentes de la nôtre, mais où se posent assurément les mêmes problèmes de civilisation et de progrès humain. Nous leur demandons d'être nos interprètes auprès de leurs Gouvernements et de leurs peuples pour leur transmettre nos sentiments fraternels et aussi notre espérance de voir nos efforts d'aujourd'hui dépasser les frontières, et apporter leur contribution à l'édification d'un monde pacifique où règneraient la liberté, le respect de la personne humaine et la solidarité.

Mais qu'il me soit pardonné si j'offre le meilleur de moi-même, et toute mon affection, à nos chères sœurs ivoiriennes, à nos chères militantes et à celles qui, j'en

suis sûr, ont hâte de le devenir. Toutes ensemble, désirent construire sur des bases réfléchies et volontaires, une communauté nationale encore plus unie et plus dynamique, sûre de son avenir, mais décidée, s'il le faut, à combattre vaillamment pour arracher la victoire au destin. Vous êtes réunies si nombreuses que beaucoup n'ont pas trouvé place dans cette salle. D'autres n'ont pu venir, retenues par leurs tâches, ou empêchées par des contingences matérielles. Soyez assurées que vous êtes toutes présentes dans nos cœurs, et que votre message sera entendu.

L'Organisation des Nations unies a déclaré l'année 1975 Année internationale de la Femme, et l'a placée sous les signes de l'égalité, du développement et de la paix.

Est-il besoin de souligner combien une telle entreprise comble nos vœux, et va droit au cœur de tous les habitants de ce pays, pour qui ces notions symbolisent précisément, en même temps que la raison d'être de leur action, les conditions indispensables au bonheur de tout être humain et au progrès de la société.

Qui mieux et davantage que la femme africaine pourrait se sentir concerné par cet appel, qui correspond aux élans de sa nature profonde, et aussi à l'histoire de notre continent, trop longtemps sacrifié et malheureux ?

Epouses aimantes et attentives, mères généreuses, maîtresses de maison économes et avisées, nos compagnes ont tenu, particulièrement en Côte d'Ivoire, à être également nombreuses à l'avant-garde de nos luttes émancipatrices, démontrant leur pleine maturité politique et leur désir de participer activement au devenir de la Nation. Je me dois, au nom de nous tous, citoyens

et citoyennes de ce pays fier et indépendant, de rendre ici un hommage mérité à nos militantes de la première heure, et aussi à toutes celles qui les ont suivies sur cette voie du sacrifice et de l'honneur, et occupent maintenant, de plus en plus nombreuses, des postes de responsabilité au sein de nos assemblées représentatives, de l'Administration, de l'Enseignement, ou dans le monde des affaires.

Toutefois, malgré ces exemples hautement réconfortants, il est malheureusement évident que la réalité des faits n'a pas toujours suivi, en ce qui concerne la condition de la femme, les déclarations d'intention, ni parfois même les réformes introduites dans les institutions par le législateur ou le Gouvernement.

La responsabilité en incombe sans doute au poids du passé et des traditions, à l'inertie des choses, mais aussi, et cela apparaît plus regrettable, à une ignorance encore trop répandue des droits et des devoirs respectifs de l'homme et de la femme, et à une obscure crainte du changement.

C'est pourquoi il est bon et judicieux que cette Année internationale de la Femme ait inscrit en premier lieu, parmi ses objectifs, la notion d'égalité, idéal de tout être humain, et condition de son épanouissement.

Egalité juridique d'abord, bien entendu, et l'on peut dire que notre Constitution, comme les grandes lois de l'Etat, proclament une absence totale de discrimination entre citoyens et citoyennes, tant sur le plan des droits civils, civiques, économiques et culturels, que pour la rémunération du travail.

Egalité et considération aussi, mais il est déjà plus difficile de concilier cette exigence avec la loi du plus fort, qui hélas, à travers les méandres des institutions

et des coutumes, régit encore bien des rapports dans les sociétés humaines. Sans doute tout homme digne de ce nom, et en particulier tout Africain, honore-t-il sa mère, et entoure d'affection son épouse et ses filles, au même titre que ses garçons. Mais il y a toujours des moments, dans la vie d'une famille, et dans les rapports de celle-ci avec les autres membres du groupe, où il convient de prendre des décisions, parfois douces, parfois cruelles mais nécessaires, souvent définitives. Et l'on peut dire que dans ces circonstances, l'avis de l'homme pèse dans la balance, plus que son poids de sagesse intrinsèque, et l'emporte sur celui de la femme, qui est cependant, à bien des égards, plus avisée et intuitive, parce qu'il s'agit de l'engagement de sa personne ou de celle de ses enfants, ou bien de la sécurité de son foyer. Une évolution des mœurs apparaît donc souhaitable, bien que dans ce domaine beaucoup de nos frères africains aient depuis toujours la sage habitude de tenir compte des avis de nos femmes.

Affirmation légale du principe de non discrimination entre les sexes, reconnaissance de la personnalité de la femme et de ses droits propres au sein de la société, sont maintenant presque partout reconnues comme étant les préalables indispensables pour accéder à une égalité de fait, ou plutôt à une égalité des chances, permettant à la femme d'occuper la place qui lui revient dans la communauté humaine.

C'est toutefois dans le domaine des réalités concrètes, le seul vraiment significatif, que ces conditions nécessaires n'apparaissent pas à elles seules suffisantes, et qu'il reste un long chemin à parcourir pour atteindre les objectifs tracés dans le cadre de l'action mondiale engagée par l'Organisation des Nations unies, et dans celui, plus modeste, de nos Etats. Il s'agit donc de prendre conscience de la place réellement occupée par

la femme, et de celle qui devrait lui être faite, au sein de la famille et de la cité, dans la vie professionnelle et les activités politiques et économiques, dans la vie culturelle de la Nation. Dans la plupart de ces domaines, les institutions nécessaires au progrès existent : le Code civil, l'éducation obligatoire pour tous les enfants, garçons et filles, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, les concours administratifs ouverts aux jeunes gens des deux sexes, la pleine capacité juridique de la femme mariée la rendant l'égal de l'homme dans sa vie professionnelle. Le chemin est donc tracé, pour une plus grande participation de la femme ivoirienne aux responsabilités politiques, au développement vital du pays et au progrès de notre société.

Dans tous ces domaines, je pense qu'il faut s'écarter de tout esprit de système, et tenir compte des données propres à notre monde africain, empreint de modération et de réalisme, porté naturellement vers le dialogue et la concertation, hostile à la confrontation et à tout sectarisme, s'il est malheureusement vrai que pendant de longues années les droits de la femme n'ont été, dans les instances nationales et internationales, guère discutés et établis que par des hommes, il me semble également regrettable, et peu efficace, que certains mouvements d'émancipation féminine se fassent une règle, dans d'autres pays que les nôtres, de fermer farouchement leur porte à toute éventuelle intervention masculine, préférant systématiquement les hostilités aux négociations. Il n'en est pas ainsi, fort heureusement, en Afrique et votre si sympathique et vivante assemblée en est la preuve réconfortante.

Pour toutes ces raisons, on peut donc raisonnablement penser, suivant en cela la nature des choses, et les enseignements de la nature tout court, que dans le domaine du développement comme dans les autres

aspects de la vie, hommes et femmes sont faits pour s'entendre, pour se compléter et s'aider mutuellement, en vue du plus grand bien de la communauté. Sans doute existe-t-il des fonctions, des métiers, plus spécialement destinés à être occupés soit par des hommes, soit par des femmes, mais l'évolution récente — sinon l'histoire ou l'anecdote — nous enseignent combien cette notion est contingente, et susceptible de revision rapide et radicale. Il n'y a pas si longtemps, les hommes prétendaient tout savoir et savoir tout faire. N'est-il pas naturel que les femmes tiennent un raisonnement analogue ?

La femme de nos jours a démontré par des faits concrets qu'elle peut assumer les mêmes responsabilités que les hommes.

Dans le secteur public on compte parmi les meilleurs responsables de notre temps des femmes ministres, Premier ministre, Présidente de la République. Elles honorent le beau sexe et l'humanité toute entière.

Toutes les perspectives sont enfin offertes aux femmes.

En Côte d'Ivoire, et je vous en donne l'assurance formelle au nom de notre Parti et au nom du Gouvernement — toutes les portes des responsabilités sont désormais ouvertes et sans restriction aucune à nos femmes si admirables de courage, d'intelligence et de dévouement.

Je voudrais, enfin, évoquer un domaine qui m'est cher, ou l'action des femmes peut être déterminante. Je veux parler de la paix, rêve des mères et des épouses du monde entier, sans doute depuis les origines. C'est à vous qu'il revient, mes chères sœurs, d'inculquer à nos

enfants, dans les premières années, l'amour du prochain, le respect d'autrui sans distinction de race, de religion ni de fortune, la valeur du travail bien fait et libérateur, le courage devant l'épreuve, les vertus du dialogue et de la non violence, qualité éminente de la tolérance et de la paix, bref, tout ce qui fait la dignité de la personne humaine.

Je suis certain que cette année de réflexion, et les actions qui vont être menées sous la direction éclairée de l'Association des Femmes ivoiriennes — dont je tiens à souligner, ici, les immenses mérites et le total dévouement aux intérêts fondamentaux de notre pays — permettront de franchir une nouvelle et grande étape dans la voie de l'égalité dans le développement, sur le chemin de la paix et, par-là même, vers un meilleur devenir de l'homme et de la femme ivoirienne.

C'est fort de ces intentions, et animé de ces espérances, qu'au nom de tous les citoyens et citoyennes de ce pays, je déclare solennellement ouvertes en Côte d'Ivoire les Journées nationales de la Femme.

Félix HOUPHOUET-BOIGNY.

---

Service de Presse. — Présidence de la République. — 1.500 ex.

---